

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Séance du 30 avril

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Date de convocation : 30 avril 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL

Secrétaire : A. BRONISEL

CREATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR A TEMPS NON COMPLET POUR BESOIN DE SERVICE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi dont le grade, catégorie et temps de travail sont énumérés ci-dessous, pour des besoins de service,

Mme le Maire propose à l'assemblée la création de l'emploi ci-dessous :

- 1 poste de rédacteur de la filière administrative à temps non complet à compter du 6 juillet 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à créer l'emploi énuméré ci-dessus,

MODIFIE comme indiqué ci-dessus le tableau des emplois pour l'année 2026,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance

A. BRONISEL



Le Maire

Evelyne TRESCARTES

